

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire - Programmation 2016 -
Approbation du plan de gestion

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le plan de gestion 2016 de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, tel que présenté en annexe du rapport ainsi que son financement ;
- d'approuver la convention de gestion à intervenir avec l'Etat
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention dont le projet est joint en annexe au rapport et tous les actes afférents ;
- d'approuver le projet de budget 2016 de la Réserve naturelle nationale ;
- d'approuver l'adhésion à Réserves Naturelles de France pour l'année 2016.

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits du budget départemental mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée